



Soyez Marans en fête !

Règlement intérieur du vide-grenier

Article 1

L'Association "Soyez Marans" organise un vide-grenier sur le parking de la Salle polyvalente de Marans, le **Samedi 20 juillet 2024**.

L'accueil des **participants** débute à **7 h 00** et se termine à **18 h 00**.

L'accueil des **visiteurs** est prévu de **9 h 00** à **18 h 00**.

L'organisateur ne fournit pas les tables, chaises, tréteaux, parasols, électricité,...

Article 2

Le vide grenier est ouvert aux **particuliers non professionnels**.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 Août 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

Article 3

Toute personne souhaitant participer au vide-grenier doit lors de l'inscription :

1. **Justifier de son identité** en joignant une copie (recto-verso) **lisible** de la carte d'identité,
2. **Joindre le présent règlement signé avec la mention « lu et approuvé »**,
3. **Adresser le montant de l'inscription** soit :
 - **par chèque à l'ordre de Soyez Marans** à l'adresse suivante :
Mme Claudine MARTIN - Soyez Marans - 6 Avenue Paul COUZINET - 17230 MARANS,
 - **par paiement CB** sur le site internet www.soyezmarans.fr avec HelloAsso.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation.

Article 4

Les informations concernant le vendeur sont insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle, conformément à la législation.

Article 5

Pour bénéficier d'un emplacement au vide-grenier, une participation est demandée de **3.00 € euros par mètre linéaire (avec un minimum de 2 mètres linéaires)**.

La participation est intégralement acquise à l'Association Soyez Marans et n'est pas remboursable, quel que soit le motif de non-participation.

Article 6

L'accueil du vide-grenier se fait sur le parking de la Salle polyvalente, Avenue de Bordeaux.

Dès leur arrivée, les exposants sont orientés vers l'emplacement qui leur est attribué.

Les véhicules sont autorisés à stationner sur l'emplacement du vide-grenier, **uniquement pour une réservation de 5 mètres linéaires minimum**.

Tout mouvement de voiture est interdit entre 9 h 00 et 18 h 00, sauf cas de force majeure et sur autorisation expresse des organisateurs.

Soyez Marans

Siège social : 14 rue Beauregard – 17230 MARANS

06.66.19.65.94 – 06.61.83.56.43

www.soyezmarans.fr – Mail : soyezmarans@gmail.com

Association Loi 1901 – Agrément W173004943



Article 7

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne peuvent être contestés.
Seuls les organisateurs présents sont habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 8

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.
Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols ou détériorations.

Article 9

Les objets non vendus, emballages, déchets,... ne peuvent pas être laissés sur place.

Article 10

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables,...).
Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11

L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation.
Il peut alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation.
Dans ce cas seulement, les exposants sont remboursés des frais d'inscription.

Article 12

L'autorisation donnée par l'organisateur de participer à ce vide-grenier entraîne l'autorisation de vendre uniquement des objets qui n'ont pas été achetés spécialement en vue de leur revente.

Article 13

Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter immédiatement les lieux, sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation, ni aucune indemnisation.

Article 14

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquittée ou ne se serait acquittée que partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation, et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Fait à Marans, le

Nom et Prénom du signataire :

Signature, (Précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")

Information sur la protection des données :

Soyez Marans applique le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Soyez Marans ne collecte aucune donnée qui n'est pas nécessaire aux traitements mis en place dans le cadre de sa gestion. Les données collectées ne sont en aucun cas mises à disposition d'autres organismes, structures associatives, collectivités,...

Plus d'informations sur www.soyezmarans.fr / Espace membres / Adhérents.

Information sur le droit à l'image :

Je suis informé que, dans le cadre des activités, manifestations ou réunions organisées par l'Association Soyez Marans auxquelles je pourrais participer, des photos peuvent être prises ou des vidéos tournées. Ces photos/vidéos sont principalement prises en vues de groupe. L'usage de ces images par l'association Soyez Marans est faite sans but lucratif ni publication de l'identité des personnes.

Plus d'informations sur www.soyezmarans.fr / Espace membres / Adhérents.